

N°18/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
8 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 19 septembre à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
8 septembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur REGAERT
Bruno Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M.COSSARD Stéphane
M. BACHELET Adjoints au maire, Mme BOULANGER ;
M. MARNAT, M. BOULANGER conseillers municipaux

EN EXERCICE 7

Absent : M. VIVIER

PRESENTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

VOTANTS 6

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : remboursement à hauteur de 50% de la carte imagine'R

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire le remboursement des titres de transports scolaires à la charge des familles à hauteur de 50% du coût réel (hors frais de dossier) plafonné au coût d'une carte imagineR toutes zones pour tous les élèves et étudiants.

CONSIDERANT que le conseil départemental ne subventionne plus à hauteur de 50% le coût réel d'une carte imagineR toutes zones pour tous les lycéens

CONSIDERANT que le coût restant à la charge des familles s'élève à 179€

CONSIDERANT que la commune de vaudherland souhaite rembourser à hauteur de 50% du restant à charge des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de rembourser les familles à hauteur de 50% du coût restant à leur charge à savoir **89.50€**
Article 2 : dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif

AUTORISE ET DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 22 septembre 2025

Le Maire

REGAERT Bruno